

dit. En 1931, le nombre de divorces avait baissé à 692, diminution due dans une large mesure à ce que la juridiction, en ce qui concerne les divorces dans l'Ontario, a été transférée du Parlement fédéral à la Cour Suprême de la province qui établit les délais entre le décret *nisi* et le décret absolu. Depuis 1931 le nombre de divorces a augmenté de près de 193 p.c. En 1939 ils dépassent pour la première fois les 2,000, à cause surtout de l'augmentation en Colombie Britannique où les divorces accordés touchent presque le maximum de 1937.

15.—Statistique des divorces au Canada, 1918-39.

NOTA.—A la suite d'une décision du Conseil Privé Britannique des divorces ont été prononcés au Manitoba, dans la Saskatchewan et l'Alberta depuis 1918 par les tribunaux de ces provinces. Pour divorces de chaque année avant 1918, voir l'Annuaire de 1921, p. 847.

Année.	Prononcés par le Parlement fédéral.			Prononcés par les tribunaux.						Total pour le Canada.
	Ile du Prince-Ed.	Québec.	Ontario.	Nouvelle-Ecosse.	Nouv.-Brunswick.	Manitoba.	Saskatchewan.	Alberta.	Colombie Britannique.	
1918.....	Nil	2	10	24	10	Nil	1 ¹	2 ¹	65	114
1919.....	"	4	46	36	13	88 ²	3	30 ²	147	373
1920.....	"	9	39	45	15	42	26	65	136	427
1921.....	"	10	96	41	13	122	50	84	128	544
1922.....	"	6	91	35	12	97	37	129	138	545
1923.....	"	10	102	22	19	81	41	87	139 ²	501
1924.....	"	13	113	42	15	77 ³	28	118	136 ²	542
1925.....	"	13	119	30	15	79	42	101	150	549
1926.....	"	10	111	19	12	85	48 ²	154	167	606
1927.....	"	13	181	29	17	101	60	148	197	746
1928.....	"	24	213	28	13	79	55	168	203	783
1929.....	"	30	207	30	21	89	69	147	222	815
1930.....	"	41	204	19	27	114	62	151	255	873
1931.....	1	38	90 ⁴	36	20	94	51	154	208	692
1932.....	Nil	27	338 ⁴	35	26	114	61	149	245	995
1933.....	"	24	303 ⁴	27	12	116	48	135	258	923
1934.....	"	38	356 ⁴	33	17	126	62	168	306	1,106
1935.....	2	28	460 ⁴	52	36	145	60	209	384	1,376
1936.....	Nil	40	507 ⁴	41	38	179	79	209	433	1,526
1937.....	2	43	596 ⁴	36	54	200	109	241	589	1,870
1938.....	2	83	813 ⁴	51	39	205	122 ⁵	261	309	1,885 ⁵
1939.....	Nil	50	743 ⁴	64	40	181	124	266	554	2,022

¹ Prononcé par le Parlement.

² Dont un prononcé par le Parlement.

³ Dont deux prononcés

par le Parlement.

⁴ Prononcés par les tribunaux.

⁵ Révisé depuis l'Annuaire de 1939.

Section 3.—Décès.

Au cours du siècle dernier et notamment pendant la dernière génération tous les pays habités par les races blanches enregistrent un déclin notable du taux de mortalité, excepté là où l'homme a travaillé lui-même à sa propre destruction par la guerre et ses suites. Il n'est pas clairement établi dans quelle mesure ce changement est dû au progrès de la science médicale, à une vie plus hygiénique ou à l'amélioration des conditions générales de l'existence résultant d'une augmentation des forces productives de l'humanité, mais les faits sont indubitables.

La preuve la plus frappante que nous ayons du déclin de la mortalité nous est peut-être fournie par la Suède, pays qui recueille depuis 1750 des statistiques vitales de la plus grande exactitude. Le taux brut de la mortalité y a décliné d'une moyenne de 27.4 par 1,000 dans le décennat 1751-60 à 14.3 en 1911-20 et à 11.8 en 1938.